



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 10 novembre 2021

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA TOITURE DE L'ECOLE DESNOS PAR X-SEA POUR LA POSE DE PANNEAUX SOLAIRES

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Anne-Valérie RODRIGUES, Marianne POULAIN, Antoine GOYER, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Martine LIEDOT, Ludovic JEGO, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Vagtang CROGUENNEC à Claudie LE BIHAN.

Absentes :

Hélène BOLEIS, Christine BARETTE.

Secrétaire de séance : Marianne POULAIN

Présents : 30
Pouvoir : 01
Absents : 02

DIRECTION GENERALE

n°12

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA TOITURE DE L'ÉCOLE DESNOS PAR X-SEA POUR LA POSE DE PANNEAUX SOLAIRES

Rapporteur : Armelle GEGOUSSE

Dans le cadre de sa volonté de lutter contre le réchauffement climatique, et conformément aux engagements pris dans son plan d'action Cit'Ergie, la Ville de Ploemeur œuvre à la décarbonation de la consommation énergétique de son territoire .

Ainsi, un avis à manifestation d'intérêt a été publié le 20 novembre 2020 afin de rechercher un partenaire susceptible d'équiper deux écoles publiques.

La société X-sea a déposé une proposition, recevable pour la seule école Robert Desnos.

La proposition prévoit l'occupation de la toiture de l'école pour une durée de 25 ans, moyennant la rémunération symbolique de 50 € par an.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du 27 octobre 2021 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 28 octobre 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➤ **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la société X-sea

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire